



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLES, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : MM. Michel BARBÉ, Michel CAMDESSUS, Yves SALANAVE-PEHE

**OBJET : FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES –
AVENANT N° 2 AU LOT N° 1 : SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE POUR LES
SERVICES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 30 juillet 2014 pour une remise des offres le 10 septembre 2014, décomposée en 2 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Minimum euros H.T.</i>	<i>Maximum euros H.T.</i>
1	Services de téléphonie mobile pour les services	20 000	80 000
2	Fourniture de tablettes communicantes pour les élus de la collectivité	60 000	200 000

Les lots n° 1 et 2 ont été notifiés le 24 octobre 2014 à la société **Orange** (33731 Bordeaux), pour une période initiale de 2 ans, reconduits une fois pour la même durée.

Avenant n° 1 :

Depuis plusieurs mois la collectivité s'est rapprochée d'une centrale d'achats qui a lancé une consultation dans ce domaine.

Celle-ci ayant pris du retard, le nom de l'attributaire et l'ensemble de l'offre ne seront connus que courant septembre 2018.

Aussi, la communauté de communes de Lacq-Orthez souhaiterait disposer de temps pour examiner cette proposition, se positionner voire lancer sa propre consultation dans le cas où le choix de la centrale d'achats ne correspondrait pas au besoin.

Ces avenants ont pour objet d'allonger la durée des marchés (lots 1 et 2) de trois mois soit jusqu'au 23 janvier 2019.

Avenant 2 :

Cet avenant a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 mars 2019.

Les montants minimum et maximum du marché restent inchangés.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2 pour le lot n° 1,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/01/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/01/2019